

M. MERCIER (Saint-Henri) : Ce sont des faveurs politiques.

M. POULIOT : C'est la compagnie fabriquant le ciment qui l'a obligé à faire ces concessions. C'est l'une des raisons de mon respect pour le ministre des Travaux publics. J'ai économisé de l'argent au Gouvernement en cette occasion. Je vais citer un autre cas semblable au comité. L'on faisait certains travaux au quai de la Rivière-du-Loup et l'on volait le Gouvernement en majorant les listes de paye. En outre, les mêmes gens se baladaient avec leurs familles aux frais de l'Etat. J'ai signalé cet état de choses au ministre et il les a obligés à rembourser cet argent. Si l'on a recouvré ces sommes, c'est grâce à Jean-François Pouliot qui a soulevé cette question à la Chambre des communes. J'appelle sur ces cas l'attention des honorables députés de Shefford et de Compton qui se plaignent de ce que je parle souvent dans cette Chambre. Je vais en mentionner un autre. L'on construisait un quai au Cap-Saint-Ignace et j'appris que l'on employait du bois pourri dans cette construction. Monsieur le président, c'est peut-être la première fois que vous entendez parler de cette affaire. Ce quai n'est pas dans ma circonscription, mais nous sommes élus pour représenter le pays tout entier et j'ai cru de mon devoir de signaler cet abus au ministre. Celui-ci envoya son ingénieur en chef pour faire une enquête sur les lieux. L'ingénieur fit enlever le remplissage en pierre afin d'examiner le bois employé au fond. On s'aperçut qu'il était pourri et l'entrepreneur dut le remplacer.

M. CASGRAIN : Vous gagnez encore une fois.

M. POULIOT : Au lieu de construire un quai en bois pourri, on l'a construit avec du bois sain et il va durer beaucoup plus longtemps. J'ai économisé de l'argent au pays par cette initiative. S'il arrive que je parle à la Chambre des communes, le Gouvernement se rembourse ailleurs pour le temps que je prends ici. Le pays se trouve à profiter plus du temps que je consacre à la discussion que si je m'occupais à vendre la confiture de mon frère. En vérité, mon frère ne vend ni confiture, ni conserves de fruits.

M. GOBEIL : L'honorable député dépense ici ce qu'il économise ailleurs.

M. POULIOT : Mais il y a un surplus et c'est à peu près le seul que le Gouvernement ait aujourd'hui. Il devrait m'en remercier. Je ne veux aucunement me montrer désagréable à l'égard des honorables députés de l'autre côté de la Chambre, même quand ils sont désagréables envers moi. Ils ne réussissent

pas à me piquer malgré tous leurs efforts. J'en vois quelques-uns qui ont le sourire, en particulier mes honorables amis de Compton et de Shefford. Je suppose que mes explications les ont satisfaits et j'espère qu'ils suivront mon exemple et essaieront d'économiser de l'argent au Gouvernement dans la construction des travaux publics. Dans l'intervalle, je suis heureux de pouvoir féliciter le ministre de ce qu'il a fait dans ces circonstances et j'espère, le cas échéant, qu'il ne perdra pas d'occasion d'être utile aux gens de mon comté.

M. McINTOSH : L'honorable député en a-t-il encore un ?

M. POULIOT : J'en ai encore un. Je ne connais pas l'avenir, mais pour l'instant je prends la défense de mes gens, de ma famille, conservateurs comme libéraux. Je suis certain que le ministre se montrera juste à mon égard et je le traiterai toujours avec justice.

M. TETREAULT : A titre de privilège, je désire répondre à l'honorable député de Témiscouata.

M. POULIOT : J'ai dit que l'honorable député avait le sourire sur les lèvres. Est-ce vrai ?

M. TETREAULT : Oui, je souris, mais l'honorable député n'en fait-il pas autant ?

M. DUPUIS : J'ai dit au ministre que j'ai une autre faveur très importante à lui demander. Le ministère des Travaux publics a construit dans la ville de Laprairie un mur de protection.

L'hon. H. A. STEWART : Une digue plutôt.

M. DUPUIS : Oui, une digue, en 1930. C'est la continuation d'une autre digue construite il y a dix ou vingt ans. Pour l'exécution de cette entreprise, le ministère a dû couvrir une partie de la grande route de Laprairie à Saint-Constant. La partie de la route qui longe le Saint-Laurent a été ainsi occupée par le ministère, avec le consentement de la ville de Laprairie, naturellement. La digue est encore là. Pour remplacer la grande route, le ministère a construit sur le côté de la digue une espèce de route surélevée de dix-huit pieds de largeur ce qui n'est pas suffisant pour remplacer l'ancienne route qui avait trente-six pieds de largeur. Il n'avait pas exactement le devoir de reconstruire la route puisqu'il faisait ce travail à Laprairie.

Je le reconnais, car le ministre me répondra probablement que son ministère n'a pas l'obligation d'établir des routes. D'un autre côté, si le ministre avoue que ses services ont construit une digue sur une route, le ministère doit remplacer cette route par une semblable.